

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-007

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**  
**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

## PERSONNEL

### TABLEAU DES EFFECTIFS

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs afin de tenir compte de l'évolution des emplois municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire un poste de surveillant du port, suite au départ de l'agent exerçant précédemment cette mission à la direction du port - stratégie fluviale,

Considérant le départ à la retraite de l'adjoint au pôle patrimoine végétal et la nécessité de modifier les effectifs sur ce service suite aux recrutements internes et externes,

Considérant qu'un agent à temps non complet du service périscolaire réalise régulièrement des heures complémentaires à l'école du Sud depuis 2017 afin de répondre aux nécessités du taux d'encadrement,

Considérant qu'un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints  
CAP petite enfance exerce les fonctions d'agent territorial des  
sein d'une école maternelle de la ville de Libourne et qu'il remplit  
directe dans le cadre d'emplois des ATSEM,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
Reçu en préfecture le 24/02/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_007-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( 32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs  
comme suit :

- La création, sur le budget du port, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à  
temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2020

- La suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps  
complet avec effet du 1<sup>er</sup> février 2020 au service espaces verts urbains suite à un départ à la  
retraite et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet au service  
des espaces verts urbains

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet  
avec effet du 1<sup>er</sup> février 2020 et suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non  
complet 28/35ème avec effet du 1<sup>er</sup> février 2020

- La création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 1ère classe avec effet  
du 1<sup>er</sup> février 2020 et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à  
temps complet

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne  
24.02.2020  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire  
de Libourne

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-008

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

## PERSONNEL

### VILLE - AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SC DSI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération n° 2016-12-193 en date du 13 décembre 2016 portant création d'un service commun direction des systèmes d'information entre La Cali et son CIAS ainsi que la Ville de Libourne et son CCAS à compter du 31 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 créant un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint technique afin de répondre à l'accroissement temporaire d'activité du service commun de la direction des services d'information avec effet du 1er juillet 2019,

Vu l'avis du Comité technique de La Cali et de son CIAS en date du 10 février 2020,

Vu l'avis du Comité technique de la Ville de Libourne et de son CCAS en date du 7 février 2020,

Considérant le souhait de pérenniser l'emploi non permanent à temps complet de technicien support créé par délibération de La Cali du 1<sup>er</sup> juillet 2019 afin de répondre dans un premier temps à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant le souhait de faire évoluer l'organigramme la D.S.I,

Considérant que ces évolutions de la D.S.I doivent être intégrées  
commun via un avenant,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
Reçu en préfecture le 24/02/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_008-DE

Considérant l'avenant n° 2 à la convention constitutive du service  
la présente délibération,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun  
Direction des Systèmes d'Information

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la  
convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne  
24.02.2020  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de Libourne

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

**20-02-009**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**  
**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### **Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### **Absents excusés :**

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

### **PERSONNEL**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT MUNICIPAL DU PÔLE DYNAMIQUE COMMERCIALE AUPRÈS DE LA CALI**

-----  
Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser le renouvellement de la mise à disposition de l'assistante du D.G.A. en charge du Pôle Développement Économique par une convention entre La Ville et La Cali,

Vu le projet de convention de mise à disposition à 70 % de l'agent établi au titre de l'année 2020,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_009-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **32** conseillers présents ou ayant donné leur avis )

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la CALI à raison de 70 % pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

24.02.2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Maire

de la Mairie de Libourne



## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-010

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

## PERSONNEL

### VILLE - RECOURS AU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

-----  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 portant application du Contrat Unique d'Insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et aux fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2018 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences, aux contrats initiative emploi et aux emplois d'avenir,

Vu la Circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/METH/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification),

Considérant que le dispositif Parcours Emploi Compétences a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi,

Considérant qu'une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire. Ce type de contrat ouvre droit à une aide financière en pourcentage du SMIC par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la Nouvelle Aquitaine est fixé à 50 % du montant brut du SMIC. De plus, ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Considérant la volonté de la Ville de Libourne de s'engager dans l'accompagnement et l'insertion pour l'emploi en recrutant par le biais du dispositif Parcours Emploi Compétences,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Maire ou son représentant à :

- avoir recours au dispositif Parcours Emploi Compétences
- mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce type de recrutement et de signer les actes correspondants
- inscrire au budget les crédits correspondants

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne 24.02.2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de Libourne

*(Handwritten signature)*